



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
VILLE DE LEGÉ

AG 2026-37 : Terrain d'honneur Stade du Chambord – interdiction du 2 au 18 septembre 2026

Le Maire de la Commune de LEGÉ

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour des raisons climatiques et afin de préserver l'état du terrain d'honneur de football, sur le stade de LEGÉ, il est nécessaire d'interdire les matchs de compétition, les entraînements du Legé Football Club et les pratiques sportives par les établissements scolaires, du mercredi 2 septembre 2026 à 17 heures au vendredi 18 septembre 2026 à 23h55;

ARRÊTE

Article 1 : La Maire de la Commune de LEGÉ interdit tous les entraînements et matchs officiels de football, toutes les pratiques sportives des établissements scolaires sur le terrain d'honneur du stade du Chambord à LEGÉ du **2 septembre à 17 heures au 18 septembre 2026 à 23h55.**

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Président du Legé Football Club et aux établissements scolaires de la ville de Legé.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Extrait certifié conforme.
LEGÉ, le 02/09/2026

La Maire,

Laurence Delavaud
Maire de Legé
3 sept. 2026
Laurence DELAUDAUD

Publication effectuée le : 02/09/2026

